

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Éthiopie, B.P.: 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321
Courriel: situationroom@africa-union.org

RÉUNION DES MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DE DÉFENSE DES PAYS AFRICAINS CONTRIBUTEURS
DE TROUPES À LA MINUSMA

NIAMEY, NIGER
5 NOVEMBRE 2014

ALLOCUTION DE M. EL-GHASSIM WANE,
DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT PAIX ET SÉCURITÉ

EW/rt



ALLOCUTION DE M. EL-GHASSIM WANE,
DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT PAIX ET SÉCURITÉ

Monsieur le Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération, de l'Intégration africaine et des Nigériens de l'Extérieur,

Mesdames et Messieurs les Ministres et autres chefs de délégation des autres pays de la région,

Mesdames et Messieurs les représentants de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, des Nations unies, de l'Union européenne et de l'Organisation de la Coopération islamique,

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, d'emblée, exprimer les regrets du Commissaire à la Paix et à la Sécurité de l'Union africaine, Smaïl Chergui, qui aurait souhaité être parmi vous. Des engagements antérieurs pressants l'en ont malheureusement empêché. Il souhaite plein succès à vos délibérations.

Permettez aussi qu'au nom de la Présidente de la Commission de l'Union africaine, Dr. Nkosazana Dlamini-Zuma, j'exprime notre reconnaissance aux autorités nigériennes pour avoir pris l'initiative de cette rencontre consacrée à l'évaluation de la mise en œuvre du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali - MINUSMA. Il s'agit là d'un témoignage supplémentaire de leur engagement continu et résolu, sous la direction du Président Mahamadou Issoufou, à œuvrer à la stabilisation de la situation au nord du Mali et, plus globalement, à la promotion de la sécurité et de la stabilité régionales.

L'Union africaine salue la présence des autres pays de la région. Celle-ci atteste de leur volonté de renforcer l'action commune qui est la leur face aux multiples défis, tant sécuritaires qu'autres, auxquels la région sahélo-saharienne est confrontée. Elle constitue aussi un geste de solidarité à l'endroit du Mali, qui a plus que jamais besoin de l'accompagnement africain et international pour parachever son processus de sortie de crise.

C'est ici pour moi l'occasion de saluer à nouveau l'action de la Médiation conduite par l'Algérie, avec la participation des pays voisins et des organisations internationales compétentes. Nous sommes encouragés par les avancées significatives déjà enregistrées, et formons l'espoir que les pourparlers engagés dans le cadre du Processus d'Alger aboutiront très rapidement à la conclusion d'un Accord entre le Gouvernement malien et les Mouvements armés du Nord.

Point n'est besoin de souligner l'opportunité de la présente rencontre. Elle intervient dans un contexte marqué par la recrudescence des attaques terroristes contre la MINUSMA, les

EW/rt

forces maliennes et les forces françaises opérant au nord du pays, ainsi que contre les populations civiles vivant dans cette partie du pays. Ces dernières semaines ont été particulièrement meurtrières. L'Union africaine voudrait saisir cette occasion pour, à nouveau, exprimer sa solidarité avec l'ensemble des forces engagées sur le terrain et les populations civiles concernées, ainsi que pour présenter ses condoléances aux familles éplorées et ses souhaits de prompt rétablissement à tous ceux qui ont été blessés à la suite des attaques lâches perpétrées par les groupes terroristes.

Nous sommes encouragés par l'engagement des pays contributeurs de troupes et de personnels de police à la MINUSMA. Les attaques des semaines écoulées n'ont fait que renforcer leur détermination à mener à bien la nécessaire tâche de stabilisation du Nord du Mali. Cette réunion ministérielle en est une éloquente illustration.

Mesdames et Messieurs,

La présente réunion doit être l'occasion de convenir de mesures spécifiques et orientées vers l'action pour relever les défis qui se posent sur le terrain. Le travail effectué par les experts, ces deux derniers jours, constitue un excellent point de départ; nos délibérations n'en seront que facilitées. Aussi voudrais-je me joindre aux intervenants qui m'ont précédé pour féliciter les experts.

Je voudrais, pour ma part et très rapidement, faire les observations suivantes:

Premièrement, et comme l'ont si justement souligné les experts, la MINUSMA a un urgent besoin de personnels en uniforme pour atteindre l'effectif total fixé par le Conseil de sécurité des Nations unies, ainsi que de moyens matériels et logistiques supplémentaires. La réalisation de cet objectif requiert un travail soutenu de plaidoyer et de mobilisation. L'Union africaine est déterminée à prendre toute sa part dans cette entreprise, qu'il s'agisse d'encourager ceux de ses États membres en mesure de le faire de contribuer des personnels en uniforme à la Mission, ou d'aider à générer les capacités logistiques et les moyens matériels additionnels que la situation sur le terrain exige. Les mesures de suivi requises à cet effet seront prises très rapidement.

Deuxièmement, il est clair que la menace asymétrique posée par les groupes terroristes exige une posture qui n'est pas celle d'une mission classique de maintien de la paix. D'une façon générale, la question qui se pose ici est celle de l'adaptation de la réponse internationale à la nature changeante des menaces à la paix et à la sécurité sur le continent. Il s'agit là évidemment d'une problématique plus large, qui va au-delà du cas spécifique qui nous occupe ici. Cette problématique est au cœur des préoccupations de l'Union africaine, et nous travaillons d'arrache-pied à ce qu'elle soit mieux prise en compte sur le plan international, particulièrement dans le cadre de notre partenariat avec les Nations unies, dont je salue au demeurant la vitalité. L'objectif est de renforcer la complémentarité entre les opérations onusiennes de maintien de la paix et celles, dites de soutien à la paix, conduites par l'Union africaine et ses Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits. Le Groupe indépendant de haut niveau sur les opérations de paix mis en place par les Nations unies, offre l'opportunité de faire un état des lieux

EW/rt

exhaustif et de conduire une réflexion approfondie sur l'avenir du maintien de la paix et les ajustements à lui apporter, ainsi que sur le renforcement de la relation avec les arrangements régionaux, l'Union africaine au premier chef, à travers une interprétation plus dynamique du Chapitre VIII de la Charte des Nations unies et sur la base des approches novatrices déjà expérimentées sur le terrain, y compris en Somalie et à l'Est de la République démocratique du Congo.

Je voudrais rappeler que, lors des discussions sur la résolution 2100 (2013), qui a créé la MINUSMA, l'Union africaine avait souhaité que celle-ci encourageât la mise en place, en tant que de besoin, par les pays de la région, de dispositifs spécifiques pour renforcer l'efficacité de leur contribution à la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. Des propositions spécifiques furent faites à cet égard.

Au regard de ce qui précède, l'idée d'une force d'intervention rapide ne peut donc que recueillir le soutien de l'Union africaine. Comment dès lors opérationnaliser cette force et tirer pleinement avantage des mécanismes de coopération existants? Nous pensons que le Processus de Nouakchott sur le renforcement de la coopération sécuritaire et l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité dans la région sahélo-saharienne, lancé par la Commission de l'UA, en mars 2013, offre un cadre approprié pour faire avancer le projet de force d'intervention rapide. À cet égard, une réflexion a déjà commencé sur les concepts de patrouilles conjointes et d'unités mixtes, qui feront l'objet d'un examen approfondi lors de la réunion des Ministres de la Défense prévue à Nouakchott le 17 décembre en préparation au Sommet qui aura lieu le lendemain.

L'Union africaine dispose d'une riche expérience dans la conception et la mise en place de telles forces d'intervention rapide, ainsi que l'illustrent le processus qui a conduit à la mise en place, au sein de la MONUSCO, d'une Brigade d'intervention, le déploiement de l'AMISOM et la traque en cours des éléments encore actifs de l'Armée de Résistance du Seigneur - LRA, dans le cadre de l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de la LRA. Elle est disposée à partager cette expérience avec les pays de la région. Je voudrais souligner que dans tous les processus, le leadership politique du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a été essentiel pour l'aboutissement des efforts entrepris, notamment lorsqu'il s'est agi d'obtenir l'assentiment du Conseil de sécurité des Nations unies et de mobiliser les moyens requis.

Troisièmement, et en relation avec le renforcement des capacités des Forces de défense et de sécurité maliennes (FDSM), nous nous associons pleinement aux recommandations des experts. Lors de la Conférence d'appel de fonds pour la MISMA, organisée à Addis Abéba, en février 2012, l'Union africaine a dédié une enveloppe spécifique à l'appui aux FDSM. C'est dans ce cadre que nous avons récemment mis à la disposition des forces de sécurité maliennes un lot de moyens roulants d'une valeur d'un million de dollars. Dans une deuxième phase, nous nous proposons, en accord avec les autorités maliennes, de dépêcher une équipe d'experts à Bamako pour identifier des domaines spécifiques dans lesquels l'Union africaine peut apporter un soutien, notamment l'échange d'expériences avec d'autres pays africains ayant eu à restructurer leur appareil de défense et de sécurité et la

formation, à travers la mise à contribution des écoles et autres centres spécialisés existant sur le continent.

Quatrièmement, la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale, y compris le trafic de drogue, requiert un échange diligent et efficace de renseignements et d'informations entre les pays de la région. Le Processus de Nouakchott offre de ce point de vue un cadre approprié, regroupant non seulement les pays de la région et les organisations régionales compétentes, mais également les Nations unies, y compris la MINUSMA et le Bureau des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest. La prochaine réunion des chefs de service de renseignement et de sécurité des pays de la région sahélo-saharienne prévue à Dakar, au Sénégal, la semaine prochaine, et à laquelle le Bureau de l'Envoyée spéciale des Nations unies pour le Sahel a également été invité, sera l'occasion de s'accorder sur les modalités de renforcement des mécanismes existants d'échange de renseignements et d'informations, et ce sur la base des défis rencontrés, des leçons apprises et des exigences de l'heure.

Mesdames et Messieurs,

L'effort de l'Union africaine s'inscrit dans le cadre d'ensemble de sa Stratégie pour le Sahel, récemment entérinée par le Conseil de paix et de sécurité. La MISAHÉL, sous l'autorité du Président Pierre Buyoya, est chargée de coordonner la mise en œuvre de cette Stratégie, en coordination avec les autres structures compétentes de l'UA dans la région, y compris le Centre africain d'étude et de recherche sur le terrorisme basé à Alger. Nous sommes en effet conscients du fait que les défis auxquels la région est confrontée exigent une action multidimensionnelle allant au-delà des seuls aspect sécuritaires.

En conclusion, je voudrais réitérer l'engagement de l'Union africaine à accompagner les efforts de la région et à faire pleinement usage des mécanismes dont elle dispose pour qu'en définitive notre continent soit en mesure d'assurer lui-même sa propre sécurité. Au-delà des solutions que nous nous devons d'apporter pour faire face à des problèmes pressants tels que celui du Nord du Mali, et la présente réunion est un pas important dans cette direction, tel doit être l'objectif stratégique autour duquel l'action régionale et continentale devrait s'organiser.

Je vous remercie.